

**RAPPORT DE
RESPONSABILITÉ SOCIALE
D'ENTREPRISE (RSE)**

Déclaration de performance
extra-financière

2020



Sommaire

01	Déclaration de performance extra-financière	p. 03
02	Autres indicateurs RSE	p. 12
03	Plan de vigilance	p. 20
04	Annexes	p. 26

01

Déclaration de performance extra-financière

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE	p.04
PRÉSENTATION DU GROUPE	p.05
RISQUES ET INDICATEURS CLÉS	p.08
NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET VALIDATION	p.11

Politique de Responsabilité sociale & environnementale



Philippe MAILLARD,
Directeur général du groupe Apave

Nous sommes convaincus que la sécurité est le socle de tout progrès qu'il doit être pérenne et contribuer à préserver la vie des Hommes et des écosystèmes. En effet, prévenir, contrôler et maîtriser les risques quels qu'ils soient permet de garantir la performance et de soutenir l'innovation. C'est le point de départ de notre action, de nos choix stratégiques et du développement de nos activités. C'est pourquoi nous mettons notre expertise et nos solutions au service de nos clients.

Notre objectif :

- leur permettre :
 - de respecter la réglementation
 - de sécuriser les actifs de production industriels
- et surtout :
 - de garantir la sécurité de leurs collaborateurs, prestataires et clients

NB : cette politique est complétée notamment par la politique SSE d'Apave (voir annexe).

- de protéger les ressources de demain, qu'elles soient environnementales, sociétales ou économiques

Apave s'est dotée d'un code d'éthique qui s'applique à tous les salariés du Groupe et qui traduit son engagement sur des valeurs fortes : intégrité, indépendance, compétence, respect des lois et des personnes, responsabilité sociale et environnementale. Apave s'engage à respecter et à promouvoir au sein de son organisation l'application du principe de non-discrimination en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale. Grâce à une politique concertée et évaluée, les salariés du Groupe s'affirment par des gestes quotidiens et par leur professionnalisme comme des acteurs citoyens, chez nos clients comme dans nos agences et implantations.

“
LA RAISON D'ÊTRE
D'APAVE EST D'AGIR
EN ACTEUR DE
CONFIANCE POUR
UN MONDE PLUS SÛR,
DURABLE ET PORTEUR
DE PROGRÈS
PARTAGÉ
”

Présentation du groupe

MODÈLE D'AFFAIRES EN 2020

Le Groupe Apave, bureau de contrôle, spécialiste de la maîtrise des risques, propose des prestations techniques et intellectuelles : inspection et contrôle des équipements et installations, sécurité incendie, contrôle technique des bâtiments et sécurité sur les chantiers, essais produits et matériaux, analyses environnementales, stages de formation professionnelle pour les salariés, management QSSE et certification. Ces prestations visent à améliorer les performances et la sécurité des entreprises dans tous les secteurs : infrastructures et construction, santé, énergie, industrie, nucléaire, collectivités, tertiaire...

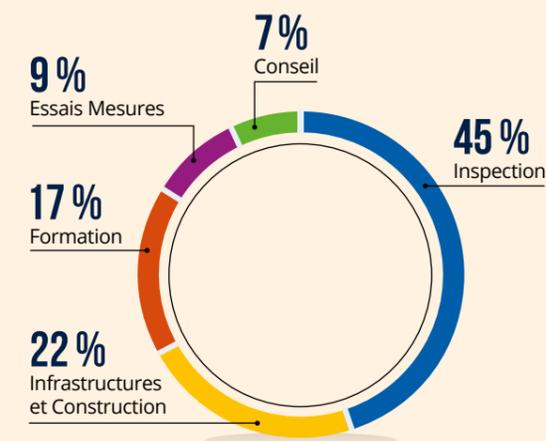
Apave développe ses prestations, inspection, conseil & accompagnement technique, formation, essais et mesures, et certification autour des domaines suivants :

- Électricité
- Mécanique
- Pression
- Environnement
- Rayonnements
- Infrastructures et construction
- Sécurité et santé de l'homme
- Performance et services

Apave est une société de droit privé (statut Société anonyme) qui détient en France, des agréments et autres reconnaissances des pouvoirs publics. Apave réalise des prestations, obligatoires ou volontaires. Apave est détenue par une association loi de 1901 : Gapave. Les nombreux adhérents de cette association sont des clients Apave. Depuis sa création en 1867, Apave accompagne les grandes mutations industrielles et techniques et est un acteur reconnu de la sécurité des personnes et des biens, et de la protection de l'environnement.

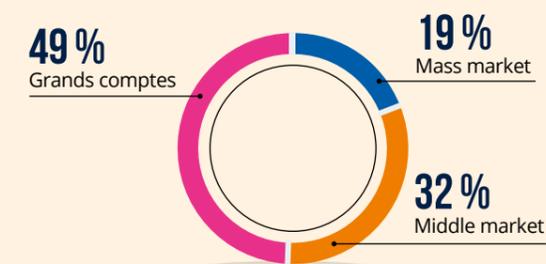
CHIFFRES D'AFFAIRES & MARCHÉS¹

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

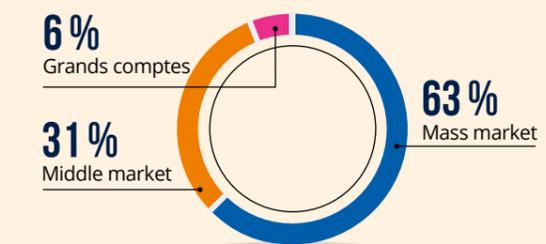


MARCHÉS

Répartition du portefeuille client



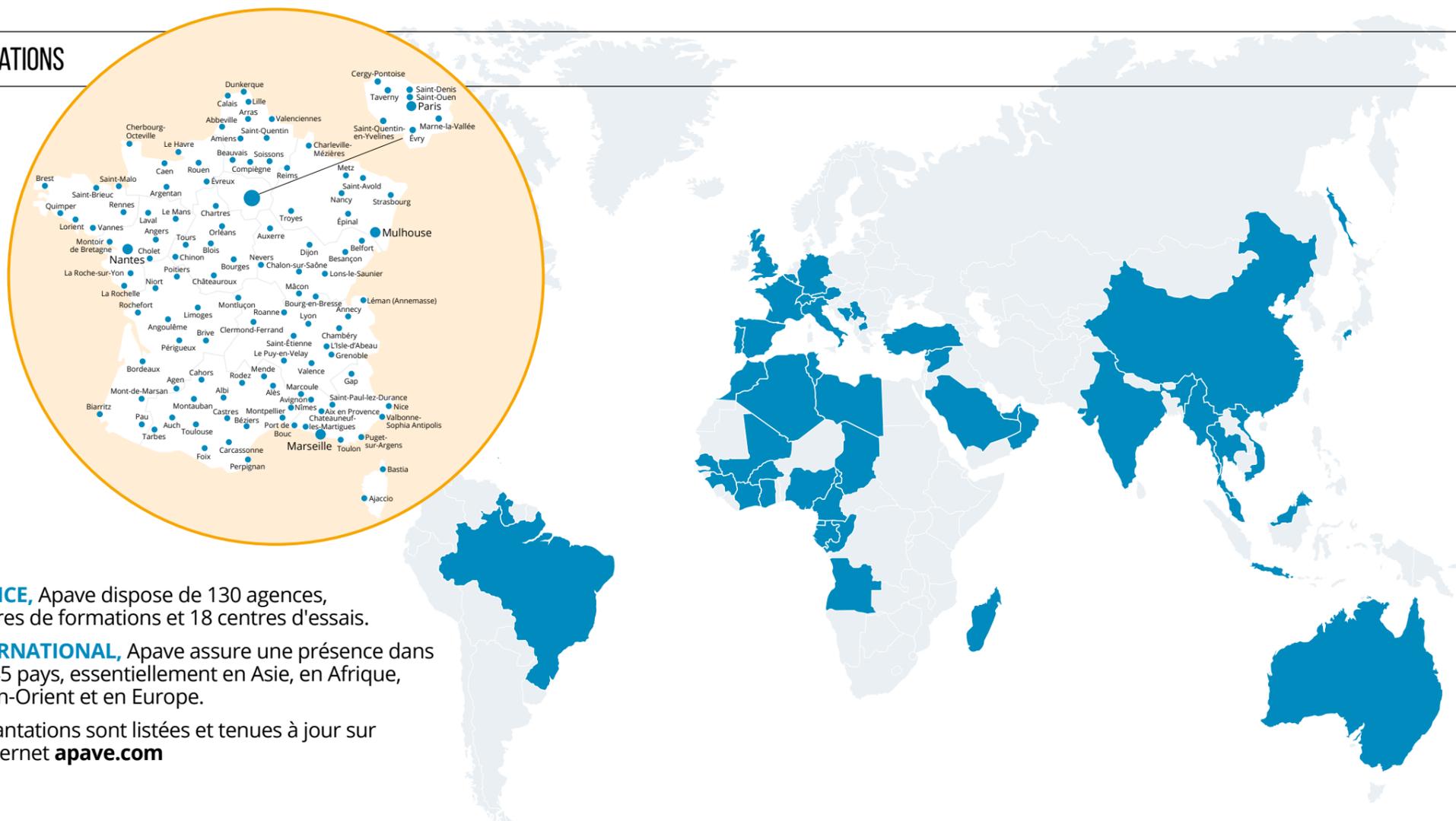
Répartition du nombre de clients selon l'effectif de l'entreprise



■ 0-19 salariés ■ 20-249 salariés ■ > 250 salariés

1. Chiffres 2018

IMPLANTATIONS



EN FRANCE, Apave dispose de 130 agences, 145 centres de formations et 18 centres d'essais.
À L'INTERNATIONAL, Apave assure une présence dans plus de 45 pays, essentiellement en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe.
 Les implantations sont listées et tenues à jour sur le site Internet apave.com

RESSOURCES

Les effectifs d'Apave pris en compte dans la présente DPEF sont : 10 961 salariés (voir note méthodologique p.11)

En 2021, les ressources d'Apave sont : **HUMAINES** suite à l'acquisition fin 2020 de Eurocontrol (Espagne) soit environ 12 400 collaborateurs, majoritairement ingénieurs et techniciens ;

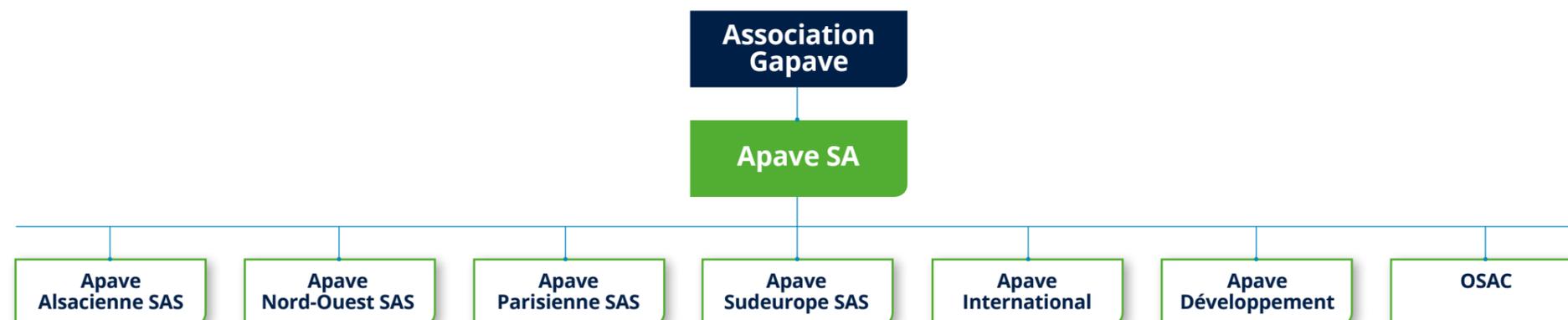
INTELLECTUELLES : normes, réglementations, et tout le savoir-faire technique ;

MATÉRIELLES : plateformes pédagogiques et centres de formation, laboratoires d'analyse, équipement de mesure, de contrôle et de prélèvement, installations ;

NATURELLES ET MATIÈRES PREMIÈRES : carburant pour les déplacements, papier pour la production des rapports et autres livrables ;

FINANCIÈRES
 cf. chiffres d'affaires.

STRUCTURE DU GROUPE



POSITIONNEMENT D'APAVE, PARTIES PRENANTES



Risques et indicateurs clés

MÉTHODE D'ANALYSE DES RISQUES

La méthode générale d'analyse des risques est déployée pour les catégories suivantes : stratégiques, opérationnels, ressources humaines, informationnels, financiers, du marché, contractuels, juridiques, réglementaires, éthiques (corruption, trafic d'influence, fraude), économiques externes, de matières premières, environnementaux, politiques, d'illiquidité, de technologie, fournisseurs - sous-traitants, liés au cycle, de distribution, informatiques, de sûreté des personnes et des biens. Pour chaque risque identifié, une criticité est définie en fonction de la fréquence et de la probabilité de la gravité. Pour la présente déclaration, la méthode complémentaire suivante est mise en oeuvre.

Les risques ont été analysés pour l'ensemble d'Apave par :

- brainstorming
- échanges et expérience
- revue des informations et thématiques de la loi Grenelle II.

L'analyse prend également en compte :

- l'analyse des risques réalisée dans le cadre du système de management de la qualité (cf. manuel qualité Apave Q.DQSSE.01) ;
- l'analyse du Document Unique d'Évaluation des Risques, pour la sécurité et la santé des salariés ;
- la cartographie des risques éthiques.

Thématiques visées par l'article L225-102-1 :

- changement climatique : Indicateur clé de performance relatif aux émissions de Gaz à Effet de Serre ; adaptation au changement climatique : voir le chapitre « Autres indicateurs RSE » (p.17) ;
- économie circulaire : Indicateur clé de performance relatif à la consommation

de papier et données relatives à la gestion des déchets : voir le chapitre « Autres indicateurs RSE » (p.16) ;

- accords collectifs et impacts sur la performance économique : voir le chapitre « Autres indicateurs RSE ». (p.18) ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire : indicateur exclu du reporting compte-tenu de l'externalisation pratiquée systématiquement de la restauration collective ;
- diversité et lutte contre les discriminations : Indicateur clé de performance relatif à l'égalité femmes-hommes ;
- handicap : voir le chapitre « Autres indicateurs RSE » (p.15) ;
- précarité alimentaire, bien-être animal et alimentation responsable : indicateur exclu du reporting compte-tenu de l'activité d'Apave sans rapport avec ces thématiques.

L'analyse des risques est revue à minima tous les 3 ans, sous la responsabilité du Secrétariat Général, à l'exception de l'analyse des risques qualité, revue annuellement lors de la revue de direction et de l'analyse des risques du Document Unique, revu annuellement, selon la procédure S.DQSSE.02.



RISQUES IDENTIFIÉS

Dans le domaine de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), les principaux risques ont été identifiés en fonction des enjeux pour Apave :

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- **Émissions de Gaz à effet de serre** : l'activité d'Apave se déroulant souvent chez les clients, elle nécessite de fréquents déplacements, souvent en voiture, ce qui en fait un poste d'émission de GES important (88 % des émissions en France). Pour l'international, il s'agit également des déplacements en avion. **Risque associé** : réchauffement climatique.

- **Consommation de papier** : l'activité d'Apave est intellectuelle. Pour les clients, cela se traduit par un livrable : rapport ou attestation de stage. L'utilisation de la ressource papier est encore un aspect important sur l'environnement. **Risque associé** : épuisement de la ressource forêt.

IMPACTS SOCIAUX

- **Sécurité des salariés** : les activités d'Apave génèrent des risques pour la sécurité des salariés, qu'ils proviennent de notre métier ou des environnements clients. C'est donc un enjeu humain important, qui se double d'un risque commercial, car la sécurité est au cœur de nos métiers et les clients sont de plus en plus exigeants. **Risque associé** : sécurité.

- **Formation** : la qualification du personnel est la principale richesse de l'entreprise. La formation est donc un enjeu particulièrement important pour maintenir la qualification des intervenants. **Risque associé** : savoir-faire de l'entreprise.

IMPACTS SOCIÉTAUX ET ÉTHIQUES

- **Égalité femmes-hommes** : les évolutions réglementaires et les attentes de la société en matière d'égalité des droits en font un enjeu important pour Apave. Cela passe pour Apave par la progression de la féminisation des cadres et des techniciens ainsi que des postes à responsabilité. **Risque associé** : discrimination.

- **Lutte contre la corruption** : la présence d'Apave dans des pays à risque et son statut de tierce partie indépendante font de la lutte contre la corruption un enjeu important. **Risque associé** : éthique.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Les indicateurs clés de performance extra-financière sont donc les suivants :

RISQUE	INDICATEUR ET UNITÉ	SOURCE D'INFORMATION	PÉRIMÈTRE
Émissions de gaz à effet de serre	Tonnes équivalent CO ₂ / salarié	France : Bilans GES ¹ (catégories d'émission 1 ² et 2 ³) France + International : catégorie d'émission 3 ⁴ : voyages et émissions des vols (agence de voyages)	France + International
Consommation de papier	Kg de papier consommé / salarié	Achats	France + International
Sécurité	Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail	Système de management SSE et DRH	France + International
Formation	Nombre d'heures de formation par collaborateur	DRH	France + International
Égalité femmes-hommes	% de femmes parmi les effectifs techniques et d'encadrement	DRH	France + International
Lutte contre la corruption	% déploiement (sociétés et collaborateurs) de la formation « éthique et corruption »	Direction Conformité	France + International

1. Des filiales françaises qui y sont réglementairement soumises au titre du Code de l'environnement.
 2. Catégorie d'émission 1 : émissions directes de GES.
 3. Catégorie d'émission 2 : émissions indirectes de GES liées aux consommations énergétiques.
 4. Catégorie d'émission 3 : autres émissions indirectes.

OBJECTIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES

RISQUE/THÉMATIQUE	OBJECTIF	PLANS D'ACTIONS
Émissions de Gaz à effet de Serre	À l'horizon 2021, réduction des émissions de GES de 20 % (année de référence DPEF 2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de voitures Apave moins émettrices de GES • Formations à la conduite responsable • Développement du télétravail, des web-conférences et des formations internes à distance • Travaux de rénovation des bâtiments ou déménagement • Établissement de plans de mobilité pour les 20 plus gros sites en France, en cours
Consommation de papier	Réduction de 5 % de la consommation de papier, chaque année	<ul style="list-style-type: none"> • Dématérialisation des rapports • Promotion de l'usage du recto-verso • Réduction du grammage du papier acheté (de 80g à 75g), lorsque possible • Réduction du nombre de catalogues formation imprimés et du nombre de pages • Réduction et dématérialisation des documents stagiaires
Sécurité	Zéro accident	Poursuite de projet OZA (Objectif zéro accident) : <ul style="list-style-type: none"> • 8 principes de sécurité connus et appliqués par tous • Implication du management • Référentiel MASE ou ISO 45001 appliqué par tous les sites Apave
Formation	Maintien des compétences	Plan de développement des compétences (formation interne)
Égalité femmes-hommes	Féminisation	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de recrutement • Accords relatifs à l'égalité femmes-hommes
Lutte contre la corruption	Fin 2021 déploiement pour 50 % des sociétés représentant 90 % des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation formation sur les risques de corruption à tout le personnel • Réalisation de la cartographie des risques sur les filiales à l'étranger • Audits de filiales, intégration des nouvelles filiales du groupe

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

À l'issue de cette deuxième année de reporting au format DPEF, une baisse sensible des émissions de GES de près de 7 % a été enregistrée. Par rapport à 2018, cela représente 10 % de baisse de nos émissions.

Les émissions directes et celles liées aux consommations d'énergie de GES en France, telles que mesurées, sont stables. À noter que cet indicateur n'est pas tout à fait représentatif de l'année 2020, car lissé sur plusieurs années, du fait des bilans des GES réalisés dans les sociétés du groupe.

En revanche, les émissions de scope 3 ont baissé de 55 %, principalement du fait de la crise sanitaire.

Il est probable que les émissions réelles de 2020 aient baissé de façon plus

importante, car la baisse des achats de carburants est de 8,5 % par rapport à 2019 en France.

CONSOMMATION DE PAPIER

L'objectif de réduction sur un an est largement dépassé, notamment suite :

- à la dématérialisation généralisée de nos livrables ;
- à la forte diminution de la masse d'imprimés produite (diminution de 25 à 8 tonnes).

Le maintien des politiques actuelles devrait accroître cette diminution, une stabilisation (seuil bas) étant attendue à l'horizon 2021.

À noter que l'indicateur inclut pour la première fois les achats de papier par les filiales internationales.

SÉCURITÉ

Les indicateurs montrent une légère amélioration des performances sécurité sur le taux de fréquence et un taux de gravité en augmentation mais qui reste bas par rapport aux chiffres de la profession.

L'augmentation du taux de gravité est essentiellement dû aux filiales France. Le projet OZA est un projet sur le temps long : le renforcement d'une culture sécurité ne se décrète pas. En 2020 différentes actions ont été menées :

- déploiement de l'application Avert Premium pour la remontée directe depuis smartphone de situations dangereuses ;
- mise en place du « portail des risques » de sensibilisation aux moyens de prévention des risques et de développement de la culture sécurité ;

RÉSULTATS 2020 - SYNTHÈSE

RISQUE	RÉSULTAT 2020	RAPPEL 2019
Émissions de Gaz à effet de Serre	1,87 tonnes équivalent CO ₂ / salarié Évolution par rapport à 2019 : - 6,97 %	2,01 teq.CO₂ / salarié
Consommation de papier	17,8 kg de papier acheté ou imprimé / salarié indicateur désormais consolidé au niveau mondial Évolution par rapport à 2019 (France) : - 21,3 %	26,7 kg / salarié (indicateur limité au périmètre France)
Sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail : 4,37 Taux de gravité des accidents du travail : 0,19	Tf1 : 4,74 Tg : 0,14
Formation	20,16 heures de formation par collaborateur	21,25 heures
Égalité femmes-hommes	16,5 % de femmes parmi les cadres, les techniciens et les chefs d'agence	17,4 %
Lutte contre la corruption	Formation « Éthique et Corruption » à destination de tous les collaborateurs déployée dans 25 % des filiales du groupe qui représentent au total 73 % des salariés du groupe	(Pas d'indicateur quantitatif)

- audits et diagnostics selon le référentiel MASE des différentes agences.

FORMATION

L'objectif reste un maintien du niveau de ces formations indispensables au maintien du niveau de compétence exigé par les métiers d'Apave. La crise sanitaire a empêché ou retardé plusieurs formations internes planifiées en 2020.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

On note une baisse de 1 point de l'indicateur de féminisation des fonctions

techniques et d'encadrement. Mais le calcul en France, de l'Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, créé par le Ministère du Travail, donne un résultat de 94/100, soit 5 points de plus qu'en 2019 (89/100 en 2019).

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

2020 a vu le renforcement de la démarche Apave en matière de lutte contre la corruption :

- déploiement de la formation à l'éthique et à l'anti-corrruption à destination de tous les collaborateurs du groupe ;

- réalisation des cartographies des risques éthiques avec les correspondants conformités sur les filiales implantées en France ;
- mise en place d'une analyse du risque « Fraude » dans le cadre de l'inspection en France ;
- arrivée d'une Directrice du Contrôle interne.

Opérationnellement, le Comité d'Audit et de conformité a réalisé 6 audits de filiales et 21 enquêtes dont le traitement de 8 signalements.

Note méthodologique et validation

L'année de base de la présente déclaration est 2020.

Le périmètre pris en compte est celui de la consolidation des comptes du Groupe Apave. À ce titre Eurocontrol (environ 1300 collaborateurs), acquis courant 2020 est exclu du périmètre. Les données ont pu être collectées pour 100% des entités concernées.

Les méthodes de calcul et de collecte des informations sont précisées dans la note S.DQSSE.36, disponible sur demande auprès de la DQSSE.

Les directions impliquées dans la DPEF sont :

- Direction QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement)

- Directions Générales et Secrétariat Général
- DRH

La validation de la DPEF est réalisée par le Conseil d'administration. Elle est incluse dans le Rapport RSE du Groupe, publié sur le site internet **apave.com**

02

Autres indicateurs RSE

Dans la présente section, sont présentées différentes données RSE pour le périmètre comprenant Apave SA, Apave Alsacienne SAS, Apave Nord-Ouest SAS, Apave Nord-Ouest SAS et Apave Sudeurope SAS. Les données présentées ici sont celles de 2020. Les méthodes de calcul et de collecte des informations chiffrées sont précisées dans la note DQSSE.21.003.

SOCIAL	p.13
ENVIRONNEMENT	p.16
SOCIÉTAL ET ÉTHIQUE	p.18
ÉVALUATIONS RSE	p.19

Social

Apave contribue à la qualité de vie professionnelle de ses collaborateurs et encourage la promotion interne grâce à la formation.

ÉCOUTE DES SALARIÉS

En juin 2020 une vaste enquête a été lancée auprès de tous les salariés, intitulée "speak-up collaborateurs", y compris à l'international, pour intégrer leurs attentes dans le projet stratégique d'Apave.

- **9 887 collaborateurs** ont été invités à répondre au questionnaire traduit en 6 langues ;
- **83 %** de taux de réponse, soit 8 169 répondants ;
- Taux d'engagement 2020 = **47 %** ;
- Impact COVID-19 : pour **63 %** des collaborateurs, la crise a fait évoluer leur façon de voir ou faire leur travail.

EMPLOI

EFFECTIF

7 557
salariés au 31/12/2020

RECRUTEMENTS

1 041

LICENCIEMENTS

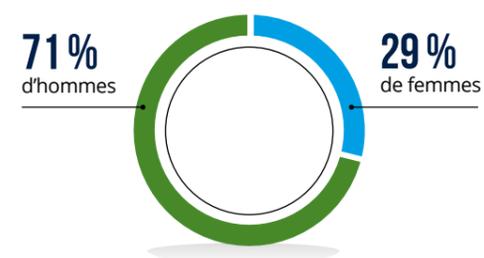
71

EMPLOI DURABLE

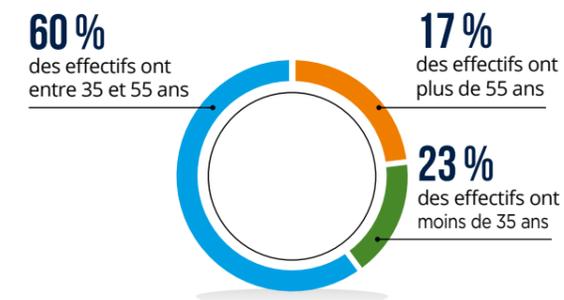
95,5 %
très forte proportion de CDI

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

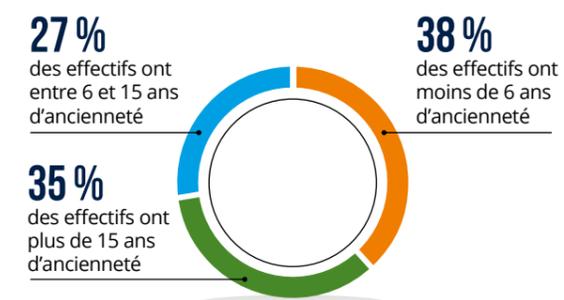
Par Sexe



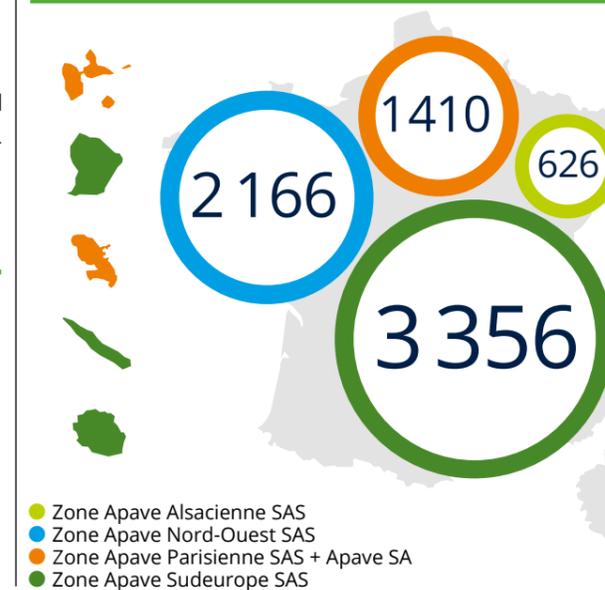
Par âge



Par ancienneté



Par zone géographique



ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Règle générale

35 heures

(temps de travail hebdomadaire légal)



de salariés à temps partiel



des salariés bénéficient d'un système d'horaires individualisés

- Dans le cadre de crise sanitaire : 429589 heures de chômage partiel

ABSENTÉISME

1,66 %

100 x nombre de jours d'arrêt maladie < 30 jours / nombre de jours théoriques travaillés

RELATIONS SOCIALES

En 2020 Apave a initié le projet « Socle social commun » (SSC) consistant à harmoniser le statut social des salariés des 4 SAS et d'Apave SA.

Il s'articule sur des négociations autour de 8 thèmes :

1. Gestion des emplois et des parcours professionnels
2. Transposition des classifications
3. Aménagement du temps travail (RTT, horaires, congés, astreinte)
4. Travail du dimanche et jours fériés, télétravail, ...)
5. Éléments salariaux et autres avantages, primes et indemnités (véhicule, frais professionnels, ...)
6. Épargne salariale et participation (PEE, PERCO, Intéressement, ...)
7. Qualité de vie au travail – égalité entre les femmes et les hommes – Politique Handicap
8. Droit syndical

Le SSC s'appuie sur les institutions représentatives du personnel :

- Un Comité central social et économique et sa commission commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

- Un CSE (Comité social et économique) dans chaque entité

En 2020

- Accord relatif aux budgets de fonctionnement et des activités sociales des CSE
- Accord de méthode relatif à la mise en place d'un socle social commun
- Accord relatif aux CSE et à la mise en place de représentants de proximité
- Concertations sur le plan de prévention Apave Covid-19
- 155 réunions entre Direction, représentants du personnel et délégués syndicaux ont eu lieu en 2020

RÉMUNÉRATIONS

Rémunération annuelle moyenne toutes catégories socio-professionnelles confondues :

37 517 €

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Apave met en œuvre une politique Santé, Sécurité et Environnement (SSE) qui a pour objectif l'amélioration continue de ses performances en la matière.

ACCIDENTS

- Taux de fréquence 2020

5,53

1 000 000 x nombre d'accidents avec arrêt / nombre d'heures travaillées

Taux 2019 pour le Comité Technique national H (Services) : 7,4

Taux 2019 pour le code APE7120B (Analyses, essais et inspections techniques) : 7,4

- Taux de Gravité 2020

0,24

1 000 x nombre de jours d'arrêt / nombre d'heures travaillées

Taux 2019 pour le Comité Technique national H (Services) : 0,4

Taux 2019 pour le code APE7120B (Analyses, essais et inspections techniques) : 0,4

2020	ACCIDENTS AVEC ARRÊT	TAUX DE FRÉQUENCE	TAUX DE GRAVITÉ
Nord-Ouest	19	5,36	0,44
Sudeurope	33	6,15	0,18
Parisienne	14	6,22	0,19
Alsacienne	2	2,23	0,03
Total France	68	5,53	0,24

CRISE SANITAIRE COVID-19

- Adaptation de nos conditions d'intervention
- Mise en place d'un plan de prévention Coronavirus et d'une FAQ régulièrement mise à jour

COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

4 CSSCT en activité + 1 CSSCT Centrale | 8 réunions en 2020

CERTIFICATIONS MASE (MANUEL D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ EN ENTREPRISE)

58 sites sont certifiés

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

94/100

C'est l'index de l'égalité femmes-hommes, soit une augmentation de 5 points par rapport à 2019

- Le Conseil d'administration du Groupe Apave est composé de plus de 1/3 de femmes

- Féminisation de l'encadrement :

1 Directrice générale
7 femmes cheffes d'agence

- Accord Cadre Commun relatif à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations complété d'un accord par entité



Proportion de femme chez les cadres



Proportion de femmes chez les techniciens

HANDICAP

1 accord cadre national commun relatif à l'emploi et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

3,6 %

de travailleurs handicapés

Proportion en constante progression depuis 2013 grâce à des plans d'action locaux.

Dans le cadre de la démarche de certification Qualiopi d'Apave en temps qu'organisme de formation professionnelle :

- nomination d'un référent handicap formation avec une adresse de contact dédiée : info.handicap@apave.com ;
- transparence sur l'accessibilité des centres et des stages de formation eux-mêmes via le site apave.com ;
- formation interne des acteurs de la formation professionnelle à l'accueil des personnes en situation de handicap.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Voir partie Éthique et corruption (p.18).

FORMATION DES COLLABORATEURS

Une politique ambitieuse de formation interne technique et sécurité :

167 936

27,5 %

des formations sont liées à la sécurité et/ou à l'environnement

- en moyenne 35,5 h de formation par salarié ayant droit
- 62,7 % des salariés ont bénéficié d'une formation
- la formation a représenté 4,2 % de la masse salariale

Environnement

La protection de l'environnement est au cœur de nos métiers. Apave met en œuvre une politique Santé, sécurité et environnement (SSE) qui intègre la prévention des pollutions, l'optimisation des énergies et ressources naturelles et la gestion des déchets.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

CONSOMMATION DE PAPIER

30,83 millions

de feuilles A4 de consommées soit 161,5 tonnes et une de baisse de 11 % par rapport à 2019 et de 62 % par rapport à 2014 (première année de suivi de l'indicateur)

8,4 tonnes

de production d'imprimés soit une diminution de deux tiers par rapport à 2019

PRINCIPALES ACTIONS

- dématérialisation des méthodologies et agences « zéro papier » (flex office)
- développement de l'envoi de rapports électroniques
- promotion de l'usage du recto/verso
- baisse du grammage des feuilles à copier.

GESTION DES DÉCHETS

RECYCLAGE DES TONERS D'IMPRESSION

537 kg

de toners de collectés

soit une économie de

1,84 tonnes
de ressources naturelles

4 MWh
d'économie d'énergie

72 kg
d'émissions, en équivalence CO₂, évitées

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Électricité
11,62 GWh

Gaz
5,95 GWh

Carburant
5,4 millions
de litres soit 9,36 l/k€ de chiffre d'affaire

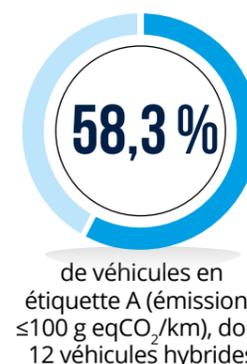
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

BILAN CARBONE

- Total des émissions : **18 655 t** eq.CO₂
- Emission moyenne d'une journée d'intervention Apave : **15,7 kg** eq.CO₂
- Principaux postes d'émission de GES :
 1. Flotte automobile (88 %)
 2. Installations de chauffage fonctionnant au gaz naturel ou au fioul
 3. Maquettes utilisées pour les formations liées aux fluides frigorigènes et + équipements de climatisation

PRINCIPALES ACTIONS

- Choix de véhicules « propres » pour la flotte automobile



- Prise en compte de l'impact environnemental des bâtiments dans les démarches immobilières
- Renforcement du recours aux réunions par télé ou web-conférence



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



du papier consommé par Apave provient de forêts gérées durablement

- Parrainage et installation de Ruches sur des sites Apave.

ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- Le risque principal pour Apave est l'atteinte de ses infrastructures informatiques en cas de perte d'alimentation électrique (arrêts de centrales de production ou défaillance de réseaux d'alimentation en cas de longues et fortes chaleurs).
- En regard, Apave a entamé un abandon progressif de ses datacenters internes au profit de datacenters externes totalement redondés et sécurisés vis-à-vis des pertes en alimentation électrique.

ORGANISATION (MOYENS)

- 1 Direction QSSE et 4 responsables SSE (1 par Apave SAS)
- Des animateurs SSE en agence
- Réalisation d'audits internes SSE
- Publication de Guides (éco-communication, éco-conception, agence responsable, chartes achats responsables, ...)
- Campagnes de communication (affichage, intranet, etc ...)
- Mise en ligne d'un Portail des Risque regroupant les informations opérationnelles en matière de culture SSE

CERTIFICATION EXTERNES

- Apave SA est certifiée ISO 14001
- **58 sites** sont couverts par une certification MASE qui inclut des critères environnementaux
- Les Datacenters externes sont certifiés ISO 14001 et ISO 50001

Sociétal et éthique

Les questions éthiques et sociétales sont au cœur de nos préoccupations. Nous assurons le respect des critères d'indépendance, d'intégrité et de confidentialité avec nos codes éthique et anticorruption, nos procédures de recueil des signalements et de déontologie.

ÉTHIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Apave dispose d'un code Éthique et d'un code anti-corruption auxquels sont associés une procédure de recueil des signalements garantissant la protection des « lanceurs d'alerte ». Ils sont complétés d'une série d'instructions Groupe relatives à la prévention des risques éthiques et de corruption qui font l'objet d'un module de formation « Éthique et corruption » déployé depuis 2020 : 80 % des salariés de la division France et de APAVE SA l'ont validé.

Par ailleurs, l'indépendance d'Apave est garantie par son accréditation COFRAC ISO 17020 en tant qu'organisme d'inspection de type A (tierce partie). A ce titre, sa procédure Déontologie fait l'objet d'audits annuels de la part du COFRAC (Comité français d'accréditation).

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- Acteur du tissu économique local, Apave, via son maillage territorial, s'engage à servir tous ses clients, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou leur éloignement géographique :

130 agences | **170** sites de formation

18 centres d'essai | Continuité de service pendant la crise COVID-19

- Apave participe à la formation des jeunes et à leur insertion professionnelle en accueillant :

110 stagiaires (écoles ou université) | **101** alternants



SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

- Via sa « Charte Achats Responsable », Apave définit les critères sociaux et environnementaux pris en compte dans la sélection de ses fournisseurs ;
- Un suivi de qualification SSE est réalisé pour 467 de ses fournisseurs ;
- Une évaluation RSE via Ecovadis est réalisée pour le Top50 des fournisseurs Apave.

INITIATIVES DES AGENCES

Les agences Apave sont encouragées dans la participation à des initiatives locales telles que :

- Actions locales** en faveur de l'insertion professionnelle (ex : L'agence de Nîmes est signataire de la charte « entreprises et quartiers » ;
- Biodiversité** : parrainage de ruches par plusieurs agences
- Don d'EPI** à des hôpitaux en pleine crise COVID-19 (1^{ère} vague - Agence de Belfort) ;
- Collecte** de vêtements et de produits de première nécessité au profit des sinistrés de la vallée de la Roya (Agence de Nice) ;
- Remboursement** des abonnements Velib' pour le siège Apave SA (Paris).

APAVE PARTENAIRE RSE DE SES CLIENTS

- Développement du label Safe & clean pour garantir un accueil du public en période COVID-19
- Appli gratuite Avert'Sécurité pour les remontées des situations dangereuses
- Conseil HSE : bilans CO₂, audits énergétiques, culture sécurité, mesure de la qualité de l'air et de l'eau, accompagnement sur la Qualité de vie au travail...
- Via son activité formation, Apave participe au maintien et à l'évolution des compétences techniques et sécurité de près de 350 000 personnes par an

Évaluations RSE

Apave a été évaluée par l'organisme indépendant EcoVadis. Son score, 62 niveau Silver, place Apave parmi les 6 % des entreprises de sa catégorie et les 10 % de l'ensemble des entreprises les mieux notées.

Apave a également reçu l'indice vert A+, label délivré par la Centrale d'achat de l'hospitalisation publique et privée (CAHPP).



03

Plan de vigilance

Le présent chapitre du rapport vise à répondre aux exigences de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant de leurs activités, de celles de leurs filiales et de celles des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale établie.

LE COMITÉ DE VIGILANCE DU GROUPE	p.21
LE PLAN DE VIGILANCE DU GROUPE	p.21
SUIVI DU PLAN DE VIGILANCE	p.25

Le comité de vigilance du Groupe

Un comité de vigilance a été mis en place pour le Groupe en janvier 2020. Il est composé du Secrétaire Général, des membres du Comité d'Audit de Conformité du Groupe et de la Directrice QSSE. Les missions de ce comité ont été définies par la Direction Générale du Groupe après consultation du Conseil d'administration (voir ci-contre).

Ce comité est rattaché au Directeur Général du Groupe. Il rend compte annuellement de son activité au Conseil d'administration.

LES MISSIONS DU COMITÉ

- Établir le plan de vigilance du Groupe Apave
- Diffuser le plan de vigilance auprès des parties prenantes du Groupe Apave
- Suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de prévention des risques
- Adapter le plan de vigilance aux nouveaux risques auxquels les entités du Groupe pourraient être confrontées

Le plan de vigilance

Le plan de vigilance du Groupe Apave repose sur ses engagements relatifs à la protection des personnes (santé-sécurité) et des droits humains et à la préservation de l'environnement.

Ces engagements ont été déployés à l'ensemble des collaborateurs mais également aux tiers qui interagissent avec les entités du Groupe à travers :

- le présent rapport RSE ;
- la politique Sécurité, Santé et Environnement ;
- le code éthique ;
- le code anti-corruption ;
- le manuel de management de la sûreté ;
- la politique de protection des données personnelles ;
- la procédure de recueil des signalements ;
- la charte des achats durables.

Le plan de vigilance comprend les cinq mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels

est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;

- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Dans l'attente de la finalisation de la cartographie générale des risques, la méthode ci-dessous a été appliquée pour identifier, analyser et hiérarchiser les risques couverts par la loi sur le devoir de vigilance.

Les risques ont été identifiés et analysés pour l'ensemble du groupe Apave en s'appuyant sur les retours d'expériences

du déploiement depuis plusieurs années des différentes politiques, codes et manuels du Groupe ainsi que des audits internes et éthiques réalisés au sein des entités du Groupe, en France et à l'international et des évolutions notables au sein du Groupe.

Les risques ont été recensés au travers d'une approche comprenant 3 thèmes :

• **Les impacts dus à nos activités sur l'environnement**

- Il s'agit pour le groupe :
- des émissions de Gaz à effet de serre, voir DPEF ;
 - de la consommation de papier : voir DPEF ;
 - des pollutions spécifiques : la détention de sources radioactives génère un risque de pollution accidentelle en cas de perte, de mauvaise utilisation ou de vol ; cela concerne également les risques liés aux activités d'analyse de sols.

• **La santé et la sécurité des personnes**

- sécurité : voir DPEF ;
- santé : l'actualité démontre que la prévention des épidémies est devenue majeure, pour l'ensemble du groupe et pour les déplacements internationaux ;
- hébergements et conditions de travail : il s'agit de risques localisés où des salariés Apave sont hébergés de façon temporaire.

• **Les droits humains**

- protection des données personnelles : les systèmes d'information sont parfois fragiles dans certains pays ; la formation professionnelle est un métier qui gère des données personnelles ;
- sûreté : les zones d'implantation Apave sont parfois situées dans des territoires à risque ;
- discrimination, atteinte à la dignité : dans certains territoires, la discrimination peut être pratiquée par les salariés Apave par coutume (sexiste, homophobe, religion, racisme...) ; ceci recouvre également les problèmes de harcèlement ;
- liberté syndicale et d'expression : certains régimes limitent fortement la liberté syndicale ou l'expression des salariés ;
- liberté de circuler : dans certaines zones, certaines personnes sont limitées dans leurs déplacements.

Les droits humains sont évalués selon leur fréquence et leur gravité, ce qui a permis de les classer suivant trois niveaux :

- niveau faible ;
- niveau moyen ;
- niveau fort.

Les résultats de cette analyse sont résumés dans le tableau ci-contre.



Thème	Risque	GROUPE APAVE ⁵						Prestataires et sous-traitants
		Afrique	Asie	Inde	Moyen-Orient	Europe (hors France)	France	
Environnement	GES	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
	Papier	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible
	Pollutions spécifiques	Moyen (Sources, sols)	Faible	Faible (risques sources)	Moyen (sources à Oman)	Faible	Faible	Faible
Protection des personnes	Sécurité	Moyen (sauf Oil & Gaz : risque faible)	Moyen	Faible	Faible (niveau Oil & Gaz)	Moyen	Faible	Faible
	Santé au travail	Fort	Moyen	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen
	Hébergements et conditions de travail	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible
Droits humains	Protection des données	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible
	Sûreté	Fort	Faible	Faible	Fort	Faible	Faible	Faible
	Discrimination	Moyen	Faible	Moyen	Fort	Faible ⁶	Faible	Faible
	Liberté syndicale et d'expression	Faible	Fort	Faible	Moyen	Faible ⁶	Faible	Faible
	Liberté de circuler	Faible	Faible	Faible	Moyen (pour certaines nationalités)	Faible	Faible	Faible

5. Afrique : Cameroun, Gabon, Angola, Côte d'Ivoire, Guinée Conacry, Burkina Faso, Mali, Maroc, Algérie, Sénégal, Ghana, Guinée Equatoriale, Tchad, Madagascar, Libye, Maurice, Tunisie
Asie : Vietnam, Chine, Japon, Malaisie, Myanmar, Brunei, Singapour
Moyen-Orient : Liban, Abu Dhabi, Qatar, Oman
Europe (hors France) : Macédoine, Serbie, Croatie, Italie, Belgique, Hongrie, Espagne
6. sauf Macédoine avec risque moyen

NB : les filiales de l'Amérique Latine ne sont pas évaluées, car elles font partie du Groupe depuis novembre 2020, via Eurocontrol.

PLAN D'ACTION

Plan d'actions 2021, pour les risques identifiés « Fort » :

- **Santé**
 - suivi mensuel de la crise COVID-19 par le COPEX pour Apave international ;
 - monitoring par pays sur les épidémies, avec une société externe, pour les déplacements internationaux ;
 - pour la France : mise en place d'un Plan de prévention Coronavirus, régulièrement mis à jour par la DQSSE ; désignation de Référents Covid-19 par société et de correspondants par agence.
- **Sûreté (Zones Afrique et Moyen-Orient)**
 - mise en place d'un système de management de la sûreté Groupe, incluant une veille, un tracking, des audits et une politique sûreté des voyages ;
 - plan sûreté locaux, en tant que de besoin ;
 - monitoring par pays sur la sûreté, avec une société externe, pour les déplacements internationaux.
- **Discrimination (Zone Moyen-Orient)**
 - réalisation d'une affiche rappelant les règles du code d'éthique et la possibilité de signaler une discrimination par la procédure de signalement.
- **Liberté syndicale et d'expression (Zone Asie)**
 - rappel du code d'éthique (e-learning...) et de la possibilité de lancer une alerte à ce sujet via la procédure de signalement (traduits en langue locale).

ÉVALUATION DES FILIALES

Indépendamment des différents audits externes nécessaires pour nos certifications et accréditations, les filiales du Groupe sont régulièrement auditées au travers de quatre organes :

- la Direction QSSE qui réalise des audits intégrant, entre autres, des points sur la déontologie, les relations avec les sous-traitants, la protection de l'environnement et la sécurité des intervenants ;
- le Comité d'Audit et de Conformité qui veille au bon déploiement et au respect des codes éthiques et anti-corruption ;
- la Direction Sûreté qui réalise des audits sur les entités du Groupe pour s'assurer de la mise en place de protections contre les menaces physiques et logiques ;
- le Contrôle Interne qui audite le respect de l'ensemble des autres instructions et procédures du Groupe.

Ces organes mènent des audits directement mais s'appuient également sur des réseaux de responsables et de correspondants (HSE, Conformité, Sûreté et Contrôle Interne) qui réalisent les contrôles de premiers niveaux et/ou des



audits dans leurs entités. En fonction des périmètres de chacun de ces organes, dans la mesure du possible, le plan d'action lié au plan de vigilance sera intégré dans leurs grilles d'audits.

ÉVALUATION DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Compte tenu de nos activités, le risque lié à la sous-traitance et aux fournisseurs a été jugé faible dans notre cartographie, car la sous-traitance est relativement mar-

ginale et les achats sont peu importants pour la réalisation des prestations Apave. Cependant des actions spécifiques sont déjà réalisées qui intègrent des points du plan de vigilance.

Les actions engagées et suivies

- Via sa « Charte Achats Responsables », Apave définit les critères sociaux et environnementaux pris en compte dans la sélection de ses fournisseurs. Ce dispositif a été renforcé, avec la mise en place d'une « Charte Relation Fournisseur Apave », signée entre Apave et ses principaux

fournisseurs et sous-traitants et qui formalise leurs engagements mutuels prenant en compte des critères environnementaux et sociétaux ;

- Depuis 2019, Apave s'est engagée avec le prestataire indépendant ECOVADIS dans une évaluation des 50 principaux fournisseurs en matière de développement durable et responsabilité sociétale ; sur 30 fournisseurs évalués, la note moyenne obtenue est de 62,4 sur 100 ;
- Apave a souscrit un contrat auprès du prestataire Provigis, afin de collecter un ensemble de documents « réglementaires » auprès de ses fournisseurs et de faire signer à ceux considérés comme critique un questionnaire éthique répondant à la loi Sapin II ; sur les 1445 fournisseurs objet de l'enquête, 51 % ont fourni les documents demandés ;
- Concernant la sécurité, Apave s'assure que les sous-traitants se conforment aux règles Santé et Sécurité définies par le Groupe, ces derniers restant responsables de leur propre sécurité. Les consignes de sécurité et les campagnes sécurité que Apave réalise pour ses collaborateurs sont communiquées aux sous-traitants concernés.

MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Dans le cadre du Programme de conformité du Groupe, Apave a mis en place un système de recueil de signalement de faits, conduites ou situations contraires au code d'éthique et au code anticorruption du Groupe. Ce système est opéré via une plateforme sécurisée gérée par un tiers de confiance qui est chargé de recueillir les signalements afin d'assurer un traitement indépendant et efficace des signalements. Ce système est étendu à l'ensemble des sujets concernés par la loi sur le devoir de vigilance.

Il est accessible à l'ensemble de nos collaborateurs mais également à nos fournisseurs et sous-traitants. La procédure est en ligne sur notre site internet :

<https://www.apave.com/a-propos/ethique-et-qualite>

Suivi du plan de vigilance

Le comité de vigilance est chargé de veiller à l'application des mesures de vigilance et d'évaluer leur efficacité. Une fois par an, un bilan est réalisé au préalable par le comité de vigilance pour vérifier la réalisation du plan d'action lié au plan de vigilance. Le comité de vigilance est averti de

toute nouvelle acquisition d'entité ou d'implantation à l'étranger, au sein du Groupe, pour évaluer l'impact et les risques. Le plan de vigilance est mis à jour au moins une fois par an, à l'occasion de l'édition du rapport RSE annuel, en tenant compte des nouveaux risques, activités ou implantations.

04

Annexes

ANNEXE 1 : POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT p.27

ANNEXE 2 : VÉRIFICATION PAR ORGANISME TIERS INDÉPENDANT p.28

ANNEXE 1

Politique Santé, sécurité, environnement (SSE)

“ Agir en acteur de confiance pour un monde plus sûr, durable et porteur de progrès partagé ”

Telle est la raison d'être de notre Groupe. Elle traduit le socle des actions engagées pour nos collaborateurs et nos clients, en matière de santé, sécurité et environnement afin de préserver la vie humaine et les écosystèmes.

Santé

Nous nous engageons vers une meilleure qualité de vie au travail de nos collaborateurs et luttons contre les maladies professionnelles, notamment en limitant et maîtrisant leurs expositions (rayonnements ionisants, produits chimiques...).

Sécurité

Nous nous donnons l'ambition du « Zéro accident » par le renforcement d'une culture SSE commune et la conduite d'une politique active de prévention des risques à tous les niveaux de l'entreprise :

- la direction et tous les managers intègrent la sécurité comme une clé de la performance de leurs équipes ;
- tous les salariés Apave (managers, intervenants, administratifs, fonctionnels, commerciaux), acteurs au quotidien de leur sécurité, appliquent nos 8 principes de sécurité, sur la route, chez nos clients ou dans nos locaux.

Environnement

Nous agissons pour :

- réduire nos déchets, nos émissions de gaz à effet de serre et prévenir tout risque de pollution ;
- encourager toute initiative locale en matière de protection de l'environnement ;
- développer des solutions de responsabilité sociale et environnementale pour nos clients.

Progrès partagé

Nous nous engageons à :

- combattre à la source les risques, les analyser, les réduire et les prévenir en collaboration avec nos parties intéressées (collaborateurs, partenaires sociaux, clients, sous-traitants,...) ;
- respecter les référentiels ISO 45001, MASE, CEFRI-E et ISO 14001 ;
- nous informer de la réglementation et des autres obligations de conformité, les appliquer et vérifier leur application ;
- poursuivre notre démarche d'amélioration continue en matière de SSE en nous fixant annuellement des objectifs SSE définis lors des revues de Direction.

Chaque collaborateur du Groupe Apave, par ses actes quotidiens, son professionnalisme, son esprit d'initiative et d'adaptation, est un acteur essentiel dans le respect de ces engagements qui sont au cœur de notre raison d'être et de notre plan stratégique Boost 2025.

Vérification par Organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, également commissaire aux comptes de la société Apave, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1321 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la déclaration ou disponible ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect, des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants, présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 64 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

1. ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information
2. Apave Nord-Ouest, Apave Sud Europe, Apave Parisienne, Apave Alsacienne

ANNEXE 2

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre 2020 et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la déclaration, représentant notamment la Direction Générale, la Direction de la Conformité, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Santé Sécurité Environnement et la Direction de la Formation.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Villeurbanne, le 6 mai 2021
L'organisme tiers indépendant MAZARS

Frédéric MAUREL
Associé

Nicolas DUSSON
Associé - Directeur technique



Apave

Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
CS 60123
92412 COURBEVOIE Cedex

www.apave.com

